Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Exposition d'appareils servant au contrôle de la chauffe

organisée sous les auspices de la « Société des ingénieurs civils de France », par l'*Office central de chauffe rationnelle*, aura lieu du 12 au 25 mars courant, dans les locaux de l'Office, 5, rue Michel-Ange. Paris (6e) et comprendra tous les appareils servant au contrôle de la chauffe qui seront présentés, autant que possible, en fonctionnement ; ils seront répartis de la manière suivante : 1. analyseurs de gaz ; 2. pyromètres et thermomètres ; 3. déprimomètres et mesureurs de débit de gaz ; 4. compteurs d'eau et de vapeur, appareils divers ; 5. analyse des combustibles, mesure des pouvoirs calorifiques.

SOCIÉTÉS

Notes sur l'activité de la Section neuchâteloise de la S. I. A.

Neuchâtel est une ville morte et comme tous ses hôtels ferment, le pénitencier a suivi faute de pensionnaires. Dans ce canton de vertu le témoin de ces âges barbares où l'on enfermait des compatriotes pour donner une raison d'être au geôlier, a été transformé par les soins de l'intendance des bâtiments de l'Etat en Institut Géologique.

Mardi 7 décembre 1920, avec un ensemble touchant, la section neuchâteloise franchissait l'ancien porche des martyrs devenu vestibule d'honneur, tel de ses membres se souvenant avec émotion d'anciens séjours — il est vrai comme neveu du directeur. — M. Matthey, intendant des bâtiments de l'Etat, fait les honneurs de sa restauration. M. le professeur Argand donne les tuyaux scientifiques. La promenade finit au grand auditoire où M. Argand fait un brillant exposé de sa théorie de la formation des Alpes ; et l'on vit de savants ingénieurs pour qui le fin du fin, le résumé de toute la science, finit en pâte demi-fluide dans les coffrages du béton armé, de distingués artistes (j'appelle les architectes de ce doux nom, les ingénieurs étant pris comme repoussoirs) rester comme deux ronds de frites devant la science et le brio de M. Argand, assommés par ces montagnes montant et descendant, mille ans d'érosion représentés par un ample coup d'éponge polissant les Alpes et modelant notre « cher Jura ». Une réunion suivit à la grande salle du Musée de Tir. Le savant joint des talents musicaux à sa connaissance du centre de la planète et lutte à armes égales avec nos architectes les plus versés dans la pitrerie. C'est à peine si un froid de canard réussit à faire rentrer chacun avant qu'il soit demain.

Mais la roue tourne. Après le plaisir la peine. La réunion du 1er février fut pénible et ardue. Il s'agissait de nommer un nouveau comité et de prendre position dans l'importante question des travaux que l'Etat remet avec une grâce toujours égale à son bureau de l'Intendance.

M. Prince déclinait toute réélection, c'était écrit noir sur blanc à l'ordre du jour. Peut-être a-t-il suffi de cela pour que chacun préparât son petit discours trouvant mille bonnes raisons pour faire revenir M. Prince sur sa décision. Et l'on vit notre président d'abord très décidé, de concession en concession, finir par céder, vérifiant une fois de plus qu'en démocratie devant une foule ingrate, on finit par être esclave de ceux qu'on croit gouverner. La section n'ayant pas à se plaindre des autres membres du Comité, ils sont aussi réélus. Le Comité pour deux ans reste donc ainsi constitué :

M. Prince, *président ;*
M. Tripet, *vice-président ;*
M. Rychner, *secrétaire-trésorier.*

Partant d'une lettre de la section de Berne on aborde l'épineuse question des travaux que l'Etat et les communes remettent plus volontiers à leurs bureaux qu'aux ingénieurs et architectes privés. Chacun y va de ses bons arguments, les bureaux privés de leurs revendications touchantes d'unanimité, les fonctionnaires défendant leur cause avec chaleur.

La discussion, d'un bout à l'autre courtoise, reste en *dolce maestuoso*, avec d'infinies et délicates nuances, rappelant de loin les bariolages dont s'honorent nos murs en temps d'élection. Du choc de ces idées jaillit la proposition que le Comité monte au Château, comme aux temps où nos pères avaient à se plaindre de leurs gracieux souverains les rois de Prusse, et présente poliment mais avec toute la fermeté désirable nos revendications aux princes du peuple.

Jaillit encore une commission de la presse, anonyme et irresponsable, qui devra travailler le peuple et au besoin l'ameuter pour faire sentir aux autorités la triste situation où se trouvent les bureaux privés, transformés en officines de politique louche, genre éminence grise.

C'est dans cette atmosphère de complot qu'on se sépare, en attendant les jours bénis qui reviendront, où l'Etat fournira du travail à chacun, ou plus bénis encore, où l'on fera un nouveau soviet pour supplier l'Etat de faire faire ses travaux par son personnel, pour décharger les bureaux privés obligés de renvoyer des clients. F. Béguin.

Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

M. *H. Payot*, ingénieur, directeur de la Société romande d'électricité, a fait, le 26 février, devant une cinquantaine de membres de cette Association, une causerie sur les *Travaux du lac d'Arnon*. Nous reviendrons prochainement sur ces installations exécutées sous la direction experte de M. *P. Schmidhauser*, ingénieur, au milieu des difficultés de toute sorte, d'ordre technique, climatologique, politique et sanitaire, que M. Payot a exposées avec beaucoup de clarté et de bonhomie.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du 16 décembre 1920.

La séance est ouverte à 8 h. 15 par M. Edm. Fatio, président, en présence de 17 membres.

Le Comité central a estimé justifiée la protestation de la Section bâloise, à laquelle la Société genevoise s'est jointe, au sujet de la représentation insuffisante des techniciens dans les commissions internationales de navigation et a écrit au conseiller fédéral compétent.

L'enquête demandée par le Comité central au sujet des « Indications relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie » a donné les résultats suivants :

1° Les « Indications » ont-elles été appliquées dans notre région ? Non. 2° Quelles expériences avez-vous faites à leur sujet ? Aucune. 3° Une Commission d'arbitrage a-t-elle été nommée ? Non.

Les frais de constitution de la Caisse projetée d'assurance-chômage et du recours à l'Office fédéral d'assurance contre le chômage, qui a eu plein succès, se montent à 300 fr. environ,

qui seront répartis entre les participants à l'assemblée constitutive.

Le Comité présente un rapport au sujet d'une modification éventuelle des statuts, en vue de délimiter les compétences du Comité et celles de la Société réunie en séance ou en assemblée ; il arrive à la conclusion qu'on peut envisager une telle modification, mais qu'elle n'offre pas d'avantages pratiques. La Société décide de ne pas procéder à une revision des statuts à cet égard.

Ce même Comité propose par contre de porter le nombre de ses membres, qui est de 3 à 5 de par les statuts de 1912 encore en vigueur, de 5 à 7 pour tenir compte du fait que l'effectif de la Section a doublé depuis lors.

M. Charbonnier, ingénieur cantonal, fait une communication au sujet du rapport des experts chargés par l'Etat d'examiner les *questions de chemins de fer, de navigation et d'extension* dans leur ensemble.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, il passe en revue les divers projets de raccordement ferroviaire de gares, qui ont vu le jour depuis 1885 et en tire deux conclusions : l'une, c'est que ces projets, avec les années, s'éloignent de plus en plus du centre de l'agglomération, l'autre, c'est que tous les experts consultés se sont prononcés contre les gares terminus.

La Société genevoise est intervenue en 1919 pour que les questions des chemins de fer, de la navigation, de l'extension soient examinées dans leur ensemble. L'Etat a accédé à ce désir et a nommé un collège de quatre experts : MM. Bernouilli de Bâle, Luchinger de Zurich, Sabouret de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, von Bogaert des Chemins de fer de l'Etat belge ; ils ont récemment déposé leur rapport, dont M. Charbonnier donne des extraits.

Les experts estiment qu'il ne convient pas de lier d'une manière indissoluble les questions de chemins de fer et de navigation dans le cas de Genève, ce qui leur permet de traiter séparément les deux questions.

Ils étudient donc tout d'abord la question des chemins de fer en commençant par les modifications que peuvent apporter l'électrification, l'établissement de voies nouvelles, voire même l'état de choses que la guerre a créé. Ils n'ont pas d'objections importantes en ce qui concerne le tracé proposé du raccordement et se prononcent pour le maintien de la gare principale à Cornavin, comme gare de passage, quoique avec certains changements par rapport au projet des C. F. F.

En ce qui concerne la question de la voie navigable et celle, connexe, d'une surélévation du niveau maximum du lac avec mesures pour l'écoulement des crues, ils ont examiné attentivement les projets proposés jusqu'ici, en particulier celui établi par des experts spéciaux en 1919 ; ils ne le trouvent toutefois pas suffisant sur certains points, notamment au sujet des tunnels de navigation et d'écoulement des crues entre le lac et le Rhône, ce qui les amène à suggérer des changements importants.

Vu l'heure avancée, M. Charbonnier ne donne pas connaissance d'extraits de la partie du rapport qui concerne la question d'extension.

M. Fatio remercie très vivement M. Charbonnier de la communication ci-dessus, puis la Société décide de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance l'étude du rapport d'expertise et une discussion générale à son sujet.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Secrétaire : Edm. Emmanuel.

BIBLIOGRAPHIE

Die Bekämpfung der Wohnungsnot. Gutachten erstattet dem Verband zur Förderung des gemeinnützigen Wohnungsbaues, von *Dr. M. Saitzew*, privat-docent für Nationalökonomie und Statistik an der Universität Zürich. Heft 1. — Zürich, 1920, Grütlibuchhandlung. —

Nous publierons prochainement un compte rendu de ce remarquable ouvrage.

Hungarian Exporter. — A Monthly journal of Foreign Trade, Published by *G. Sz. Farkas*, éditor, VII, Királyutea 67, Budapest.

Ce journal, illustré, rédigé en madgyar et en anglais s'emploie à montrer qu'il existe encore une industrie et un commerce hongrois et que l'accès de la Hongrie est sans danger, contrairement aux légendes répandues ici et là. Il est manifeste que la situation économique de ce malheureux pays est lamentable : disette de charbon et de matières premières, change avarié, fonctionnarisme exubérant, etc. Mais on peut déjà constater des prodromes d'amélioration, grâce surtout à la science et à l'énergie du nouveau ministre des finances, M. Hegedus, qui tente de réaliser tout un programme de compression des dépenses de l'administration et de reviviscence de l'économie publique. Il y a en Hongrie certaines industries notamment celle des textiles, qui sont encore embryonnaires et pourraient faire l'objet de placements intéressants pour les capitaux étrangers.

L'industrie suisse des machines. — L'*Exportateur suisse* consacre son numéro de février à l'industrie suisse des machines. Plusieurs monographies illustrées, précédées d'une étude de M. O. Cattani, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines.

La Technique pour tous. — Moteurs à vent, par *E. H. Lémonon*. 2e édition. *E. H. Lémonon*, éditeur, 27 rue d'Enghien, Paris (Xe).

Une brochure de 124 pages, résumant très clairement, à l'aide de nombreux croquis, la classification, la description, les applications, les conditions d'emploi et les données pour le choix des moteurs à vent.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Fribourg	Banque Populaire Suisse	—	—	—
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.